



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 27
Mercredi 15 juillet 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement Chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: Route cantonale N° 1362

Corcelles «centre» Clos Cadet 22

(2'601'257 / 1'237'163) et le carrefour «Cras de Coras» (2'601'471 / 1'237'239) sur environ 250m'.

Durée: du jeudi 23 juillet à 5h30 au vendredi 24 juillet 2026 à 12h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: déviation et agents de sécurité

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation de transit interdite.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

L'accès à l'Est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Les citoyens de Corcelles peuvent utiliser la déviation Sud qui a été mise en place pour le trafic agricole. Le trafic empruntant cette voie de déviation sera géré par des agents de sécurité.

Informations juridiques

En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des

communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 1^{er} juillet 2026

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Office des ponts et Chaussées du canton de Berne Fermeture au trafic - RC 1361 / La Scheulte

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: route de La Scheulte

Depuis la frontière JU/BE jusqu'à la sortie amont de la forêt.

Durée: du lundi 20 juillet 2026 à 8h30 au vendredi 21 août 2026 à 16h

Exceptions: en semaine, de 11h30 à 13h et de 16h30 à 8h30 la circulation sera possible par demi-chaussée, régulée par des feux de signalisation.

Samedi et dimanche, circulation possible par demi-chaussée régulée par feu de signalisation.

Motifs: travaux forestiers.

Dans le but de garantir la sécurité du trafic et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic durant les horaires mentionnés.

Les signalisations de chantier seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 6 juin 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1368: Reconvilier - Saules - Le Fuet

430.20383 / Renouvellement Chaussée: Reconvilier, Route de Saules

Route cantonale N° 1368 depuis le carrefour Route de Saules - Crêt du Facteur - Rue du Collège

(carrefour non compris) jusqu'au bâtiment Route de Saules N° 22A.

Commune: Reconvilier

Du mercredi 22 juillet à 18h au jeudi 23 juillet 2026 à 5h30

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place.

Motif de la mesure: travaux de revêtement bitumineux

Restrictions: interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Remarques: le passage des transports publics (dernière course du soir) sera possible sous les instructions et l'accompagnement de l'entreprise.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de revêtement bitumineux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 10 juillet 2026

Office des ponts et chaussées



Champoz

Fête du 1^{er} août

La Commune de Champoz et la société de tir ont le plaisir de vous inviter cordialement à la traditionnelle fête du 1^{er} août.

Début de la manifestation: 18h

Lieu de la manifestation: Mont-Girod

Au programme:

- Partie officielle; allocution du président du Conseil-exécutif, Monsieur Pierre Alain Schnegg
- Projection du film «Champoz mon Village»
- Cantine avec menu: jambon au miel
- Feu du 1^{er} août
- Animation musicale
- Feux d'artifice à 22h30

Les autorités communales ainsi que la société de tir se réjouissent de vous voir nombreux à cette occasion et de passer ce moment en votre compagnie.

Champoz, le 1^{er} juillet 2026

Le Conseil Communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage : Ramseier Jean-Luc, Chez-les-Reuses 52, 1937 Orsières

Auteur du projet : Tiba AG, Hammerstrasse 26, 4410 Liestal

Propriétaire foncier : Ramseier Jean-Luc, Chez-les-Reuses 52, 1937 Orsières

Emplacement : parcelle N° 75, Cras de Coaras 13, 2747 Corcelles

Projet : remplacement de l'ancien système de chauffage au mazout par une pompe à chaleur air/eau combinée à une chaudière à bois

Zone d'affectation : M2pc

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 15 août 2026, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture, sur rendez-vous, ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 9 juillet 2026

Le secrétariat communal

Élection communale complémentaire 2026

Suite au départ de Madame Spart Maude, un poste de membre au conseil communal est à repourvoir.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 27 septembre 2026** pour procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection :

a) D'un/e membre du Conseil communal

pour terminer la période de législature jusqu'au 31 décembre 2027, selon les articles 2 et 43 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles.

Le vote aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 de 11h à 12h au bureau du Secrétariat communal ou par correspondance jusqu'au jour du scrutin à 10h45.

Dépôt des listes

Les listes de candidat(e) doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au vendredi 14 août 2026, 17h dernier délai, conformément à l'article 28 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés/ées à signer la liste sur laquelle ils/elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils/elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de

candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du Secrétariat communal.

Élections tacites

Conformément à l'article 42 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, si le nombre de candidats valablement présenté se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élu tacitement le/la candidat/e sans opération électorale.

Corcelles, le 9 juillet 2026

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 24 juin 2026

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 24 juin 2026 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 16 juillet au 15 août 2026.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal soit tous les mardis du 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30 ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

En raison des vacances d'été, le procès-verbal pourra être consulté uniquement sur rendez-vous entre le 16 juillet et le 9 août 2026. Merci de prendre contact au 078 261 72 74.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 9 juillet 2026

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant : Morand Michael, Rue Marzon 13, 2738 Court

Propriétaires : Morand Michael et Vanessa, Rue Marzon 13, 2738 Court

Auteur du projet : Liechti SA, Rte de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Emplacement : parcelle N° 1822, au lieu-dit « Rue Marzon 13 », 2738 Court

Projet : installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : PQ Les Raverattes

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2026 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 8 juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : A-TEAM Haustechnik GmbH, Siro Vitali, Zentralsstrasse 99a, 2503 Bienne

Propriétaires : Cathélaz Pierre et Josiane, Chemin de Sur-Frête 5, 2738 Court

Auteur du projet : A-TEAM Haustechnik GmbH, Siro Vitali, Zentralsstrasse 99a, 2503 Bienne

Emplacement : parcelle N° 1570, au lieu-dit « Chemin de Sur-Frête 5 », 2738 Court

Projet : installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2b

Dérogation : art. 53 règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2026 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 8 juillet 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 20 juillet au 16 août 2026.

Réouverture le mardi 18 août 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants :

- 077 450 83 27
- 076 319 03 71

Bel été à tous !

Crémises, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétariat communal

Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Une soirée d'information, pour les habitants des communes de la couronne prévôtise, se déroulera le **mercredi 9 septembre 2026 à 19h30**, à la halle de gymnastique.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers ainsi que les vols par effraction.

Les agents présents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Crémises, le 15 juillet 2026

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant : M. Nicolas Widmer, Rue du Tilleul 20c, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 228, au lieu-dit : « Route Principale 12a », commune d'Eschert.

Projet : demande déposée après-coup pour le changement d'affectation d'une halle d'exposition existante en bureaux et artisanat, suppression de chauffages électriques et raccordement au chauffage par PAC du bâtiment N° 12, remplacement des verres des vitrines existantes Nord, changement de couleur des façades en bois, de brun à gris, nouvelle disposition des pièces intérieures et pose d'un nouveau revêtement en goudron filtrant à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A1.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 août 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 juillet 2026

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Eveline et Michel Bögli, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Propriétaires fonciers : idem requérants

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route principale 7, 2762 Roches

Emplacement : parcelle N° 970, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Projet : aménagement de deux murs de soutènement au sud de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Dérogation : art. 35 RAC

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 15 juillet 2026

Le Conseil municipal

Responsable office de recensement

À la suite de la démission du titulaire, la Municipalité de Grandval recherche, pour le 1^{er} janvier 2027,

**un nouveau responsable
de l'office de recensement**

Tâches :

- Fournir aux exploitants agricoles des renseignements sur la mise en œuvre de la politique agricole ;
- Répondre aux questions sur les mesures de politique agricole, les recensements ou le système GELAN ;
- Soutien spécialisé aux exploitants durant les recensements ;
- Vérifier dans GELAN que les recensements sont complets ;
- Signer et transmettre les confirmations de recensement aux paiements directs.

Ce poste vous intéresse et vous avez des connaissances en agriculture ? Alors faites-nous part de votre intérêt **jusqu'au 18 août 2026** par mail à secretariat@grandval.ch.

Le cahier des charges est disponible au secrétariat municipal et l'office de l'agriculture et de la nature se tient volontiers à votre disposition

pour répondre à vos questions techniques au 031 633 46 88.

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Eric Leuenberger qui a occupé ce poste durant ces dernières années.

Grandval, le 15 juillet 2026

Le Conseil municipal

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 17 juillet au 11 août 2026.

Réouverture le mercredi 12 août selon l'horaire habituel.

La déchetterie sera également fermée les 23 et 30 juillet 2026.

Nous vous rappelons également qu'il n'est pas permis de déposer des déchets sauvages sur la voie publique et que cet acte est puni d'une amende. A cet effet, le prochain ramassage du carton aura lieu le 28 août 2026, les encombrants le 22 septembre 2026 et le papier le 2 octobre 2026. Tout dépôt en-dehors de ces dates sera considéré comme « déchet sauvage ».

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant : 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal



Élection communale complémentaire du 27 septembre 2026

Suite à la démission de Monsieur Jakob Häubi, un poste de membre au conseil communal est à repourvoir. Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués,

le dimanche 27 septembre 2026

pour procéder, par le système des urnes et le principe du vote majoritaire, à l'élection :

d'un(e) membre du Conseil communal

pour terminer la période législative jusqu'au 31 décembre 2027, selon l'article 97 du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse.

Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 27 septembre 2026 de 10 h à 11 h à l'école.

Dépôt des listes :

Les listes de candidat(e) seront déposées auprès du secrétariat communal ou de la mairie **jusqu'au 14 août 2026 à 11 h**, conformément à l'article 82 du règlement d'organisation. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés/ées à signer la liste sur laquelle ils/elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils/elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Élections tacites :

Conformément à l'article 96 du règlement d'organisation, si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élu tacitement le/la candidat(e) sans opération électorale.

Loveresse, le 9 juillet 2026

Conseil communal



Petit-Val

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse de Sornetan du 3 juin 2026

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse de Sornetan du 3 juin 2026 sera déposé publiquement du 20 jours comptant du 13 juillet 2026 chez la secrétaire à Soubos (078 876 08 71).

Durant ce délai, les ayants droits au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Sornetan, le 2 juillet 2026

Le conseil de paroisse

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2026

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à **partir du 6 août 2026**, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Soubos, le 15 juillet 2026

Conseil communal



Rebévelier

Vacances d'été - fermeture du bureau communal

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 24 juillet (inclus) au 14 août 2026 (inclus). En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire au 079 792 06 08. Les autorités communales vous souhaitent d'ores et déjà un bel été !

Rebévelier, le 3 juillet 2026

Le Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0237 - eBau 2026-10210

Avis de construction

Requérants : Anna Katharina Steiner Pfäffli et Félix Pfäffli, Le Benevis 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA et Liechti SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 994, Le Benevis 9, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air/eau.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 8 juillet 2026, pour 30 jours
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics jusqu'au 7 août 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 7 juillet 2026
Administration des constructions

04.0302.0238 - eBau 2026-107034
Avis de construction

Requérants : Jean-Claude et Mariette Leuba, Sébastien Klötzli, Daniel Buchser, Rue de Bel-Air 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Beeler Architecture, Rue du Bruye 7, 2732 Reconvilier

Emplacement : parcelle N° 1655, Rue de Bel-Air 15, 2732 Reconvilier

Projet : démolition et reconstruction d'un abris à vélo. Création d'un nouvel accès véhicule.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H3

Publication : dès le 8 juillet 2026, pour 30 jours
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics jusqu'au 7 août 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 7 juillet 2026
Administration des constructions

Fermeture du trafic - Reconvilier, Route de Saules

Route cantonale N° 1368 : Reconvilier Saules - Le Fuet

En raison de travaux de renouvellement du revêtement bitumineux sur la Route cantonale N° 1368 (Route de Saules), le tronçon compris entre le carrefour Route de Saules – Crêt du Facteur – Rue du Collège (carrefour non compris) et le bâtiment Route de Saules N° 22A sera fermé à toute circulation.

Période de fermeture : du mercredi 22 juillet 2026 à 18h au jeudi 23 juillet 2026 à 5h30.

La circulation sera interdite dans les deux sens à tous les usagers de la route. Aucune dérogation ne sera accordée.

Le trafic sera dévié conformément à la signalisation de chantier mise en place.

Ces mesures sont rendues nécessaires par des travaux de pose du revêtement bitumineux et sont prises conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les routes.

Les travaux étant dépendants des conditions météorologiques, les dates et horaires mentionnés ci-dessus pourront être modifiés à court terme.

Les autorités remercient la population et les usagers de leur compréhension et les prient de se conformer à la signalisation temporaire ainsi qu'aux indications du personnel de chantier.

Reconvilier, le 15 juillet 2026
Municipalité de Reconvilier

Vacances d'été

L'administration municipale sera fermée durant les vacances estivales. Elle fermera ses portes le jeudi 16 juillet 2026 à 16h et rouvrira le lundi 10 août 2026 à 10h.

Une permanence sera assurée durant cette période. Les personnes souhaitant consulter des dossiers mis à l'enquête publique pendant la fermeture sont priées de prendre contact avec l'administration au 079 338 87 44.

Ce même numéro peut également être utilisé en cas d'urgence.

Nous informons par ailleurs la population que, dès la réouverture, les guichets retrouveront leurs horaires habituels, à savoir :

- lundi et jeudi : de 10h à 11h40 et de 15h à 17h
- mardi : de 10h à 11h40 et de 15h à 17h30
- sur rendez-vous au 032 482 73 73

Le Conseil municipal et l'administration souhaitent de belles vacances estivales à toutes et tous.

Reconvilier, le 29 juin 2026
Administration municipale

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la municipalité de Reconvilier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ciaprès. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit

à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune : Reconvilier

Responsable de l'aménagement des eaux : la municipalité de Reconvilier

Cours d'eau : Ruisseau de la Motte (10214)

Coordonnées : 2'582'991 / 1'231'162

Projet : permis d'aménagement des eaux du ruisseau de la Motte 2026.

Le projet prévoit l'aménagement du ruisseau de la Motte au niveau de son passage sous la route communale et sous la voie CFF sur un tronçon d'une soixantaine de mètres. L'aménagement du ruisseau permettra d'améliorer la protection contre les crues, la connectivité longitudinale et permettra sa renaturation.

Dérogations faisant l'objet de la requête :

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Atteintes aux eaux souterraines (art. 26 OPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)
- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Zones/objets protégés : objet IVS BE 61.2.1 (inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse), importance nationale avec substance, voûtage et parapets existants maintenus.

Délai publication et d'opposition : 15 juillet 2026 au 14 août 2026

Adresse de publication et de recours : Administration communale Reconvilier

Piquetage : Le projet est piqueté comme suit sur le terrain : piquetage des hauts de talus et ouvrages avec des petits piquets en bois.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit auprès de l'Administration communale de Reconvilier, lieu du dépôt public dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne

**En raison de la période de vacances estivales,
la prochaine parution de la feuille officielle
aura lieu le mercredi 12 août 2026.**

autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, 9 juillet 2026

Arrondissement d'ingénieur en chef III
Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Roches

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2026 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du 15 juillet 2026 au 14 août 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 13 juillet 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, les bureaux de l'administration communale resteront fermés du 20 juillet 2026 au 17 août 2026.

Les dossiers en dépôt public durant la période de fermeture pourront être consultés sur rendez-vous, au 079 480 09 43.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Roches, le 13 juillet 2026

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction après coup

Requérants: Martina et Thomas Loosli, Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Thomas Loosli, Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Rue: Rue de la Fromagerie 9, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 105

Projet de construction: installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'Est du bâtiment (demande après coup).

Zone: Village ancien

Dérogation: Art. 80 LR (distance à la route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 août 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 juillet 2026

Secrétariat municipal

Fête nationale

Toute la population de la commune de Saicourt et de la région est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} août qui se déroulera à proximité du Stand de tir au Fuet.

À cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h30. Des grillades seront proposées par le Jodler Club Enzian.

Fred et son orchestre Nuit Blanche se chargeront de l'animation musicale tout au long de la soirée.

Partie officielle dès 21h15:

1. Ensemble du Pierre-Pertuis
2. Salutations des Autorités municipales
3. Ensemble Pierre-Pertuis
4. Feu et feux d'artifice vers 22h30 (sous réserve d'éventuelles restrictions cantonales)

Dans l'attente de vous voir nombreux, nous vous présentons chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Le Fuet, le 15 juillet 2026

Conseil municipal



Saules

Fermeture estivale de l'administration communale

Le secrétariat communal est fermé du lundi 13 juillet au lundi 10 août 2026 y compris.

Durant cette période, les dossiers de demandes de permis de construire en dépôt public sont consultables, soit sur le site internet de la commune www.saules-be.ch, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, soit en prenant rendez-vous au 079 411 29 88.

Saules, le 8 juillet 2026

Administration communale



Sorvilier

Mise au concours

La Municipalité de Sorvilier met au concours le poste de:

Concierger (H/F) à 25 %

Entrée: 1^{er} octobre 2026 ou à convenir

Lieu: bâtiments, communal et scolaire de Sorvilier

Mission: entretien, nettoyage, hygiène des locaux scolaires/administratifs, tri des déchets, distribution de la correspondance officielle au village Profil: expérience nettoyage, autonomie. Horaires de travail selon cahier des charges

Offre: poste stable, traitement selon statut du personnel communal

Postulation: dossier complet (lettre, CV, certificats) à envoyer jusqu'au 17 août 2026 à adm@sorvilier.ch ou Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier

Renseignements: conseiller en charge des bâtiments, Gyger André au 079 501 75 08.

Sorvilier, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Michel Devaud, Petit-Bâle 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: GINAA architectes Sàrl, Rue du Chantier 11, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelles N°s 821 et 2151, au lieu-dit: «Clos du Crêt», commune de Tavannes.

Projet: construction de 3 villas individuelles avec garages intégrés, installation de pompes à chaleur extérieures, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et création d'aménagements extérieurs végétalisés avec murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Peute Rive».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 août 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juillet 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérante: Commune bourgeoise de Tavannes, représentée par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: rénovation intérieure de la partie habitation ainsi que le ravalement de deux façades et l'assainissement de la fosse septique par une station d'épuration du bâtiment La Rochette 1 sis sur la parcelle N° 1015 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: évacuation des eaux pluviales par infiltration (existant) et raccordement des eaux usées dans une nouvelle mini-step.

Dérogation requise: à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 août 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment et à la même adresse.

Tavannes, le 15 juillet 2026

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Agent(e) d'exploitation en conciergerie

La Municipalité de Tavannes recherche

un ou une agent(e) d'exploitation en conciergerie à 30 %

pour une durée indéterminée avec des horaires fixes en soirée de 17h30 à 20h.

Vos tâches:

- Assurer de manière autonome l'exécution de l'ensemble des tâches relatives au nettoyage ainsi qu'à l'entretien courant de la crèche municipale.

Votre profil:

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Autonomie, esprit d'initiative, entregent;
- Respect des normes de sécurité.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 14 août 2026.

Tavannes, le 9 juillet 2026

Le Conseil municipal

Fête nationale du 1^{er} août 2026 à Tavannes

La Municipalité de Tavannes a le plaisir d'inviter la population à célébrer la Fête nationale suisse le samedi 1^{er} août 2026 au Plateau d'Orange.

Les festivités débuteront dès 18h avec l'ouverture de la cantine et diverses animations pour petits et grands.

Au programme notamment: contes, animation musicale, confection de lampions, restauration, grand feu et traditionnel défilé de lampions. Contrairement aux années précédentes, nous avons fait le choix de ne pas organiser de feux d'artifice cette année. Nous avons toutefois veillé à proposer une soirée riche en animations et en convivialité.

Cette soirée sera l'occasion de se retrouver dans une ambiance chaleureuse afin de célébrer ensemble la Fête nationale.

La Municipalité se réjouit d'accueillir la population tavannoise ainsi que les habitantes et habitants des communes de Reconvilier et Loveresse pour ce moment de partage.

Le programme détaillé est disponible sur le site internet de la commune.

Tavannes, le 2 juillet 2026

Le Conseil municipal



Valbirse

Élections communales

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués **le dimanche 27 septembre 2026, de 10h à 12h**, à l'administration communale à Bévillard, pour procéder par les urnes aux élections suivantes:

1. d'après le système proportionnel:

- 30 membres du Conseil général

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination qui indique la provenance.

La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul est admis (art. 34 al. 3 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

2. d'après le système majoritaire:

- Le/La président(e) du Conseil communal (maire)

3. d'après le système majoritaire:

- 6 membres du Conseil communal

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination qui indique la provenance.

La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Valbirse **jusqu'au vendredi 14 août 2026 à 17h**, dernier délai, conformément à l'art. 27 al. 1 du règlement concernant les élections et votations

aux urnes de la commune de Valbirse. Des listes vierges sont à disposition au secrétariat.

Si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 30 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 25 octobre 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Les partis politiques et groupements désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 19 août 2026 (art. 9 al. 4).

Conditions de participation:

- le matériel de propagande, après éventuel pliage à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti et par électeur;
- les bulletins de vote non officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;
- le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés au plus tard jusqu'au 19 août 2026 à 12h à l'administration communale de Valbirse.

Bévillard, le 15 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Les trois gentils soumis en votation consultative sont connus

La population de Valbirse a été invitée à proposer des idées de gentilé pour désigner ses habitantes et habitants. Cette démarche a rencontré un vif succès, avec 87 propositions soumises, dont 55 différentes.

Le jury, composé de membres des bureaux du Conseil communal et du Conseil général ainsi que des derniers maires des trois anciennes communes, s'est réuni afin de retenir trois propositions:

- «Valbirsiens/Valbirsiennes»
- «Valbirsois/Valbirsoises»
- «Boubétch»

Les deux premières font directement référence à Valbirse, tandis que la troisième s'inspire des sobriquets de Pontenet (Bourguignons), Bévillard (Bégueutz) et Malleray (Tcheulaires).

Les ayants droit pourront donner leur préférence lors de la votation consultative du 27 septembre 2026. Pour rappel, cette démarche participative a été lancée l'an dernier dans le cadre des 10 ans de la fusion.

Bévillard, le 13 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Un 1^{er} Août entre tradition et nouveauté

La Commune mixte de Valbirse invite chaleureusement l'ensemble de la population à participer à la célébration de la Fête nationale du 1^{er} août. Celle-ci se déroulera dans le préau de l'école

secondaire à Malleray. Une offre de restauration sera proposée par la société du Bikepark, tandis que le Réseau Migration Valbirse et environs tiendra un stand de desserts tout au long de la soirée.

Les festivités débuteront à 18h par un apéritif offert par la commune, dans une ambiance musicale assurée par le groupe La Mélodie des Éoliennes. Une nouveauté verra le jour cette année avec un concours de sciage à 18h30.

À 19h, les musiciennes et musiciens de la Fanfare de Malleray ainsi que de Yellow Note se produiront.

La partie officielle débutera à 19h30, avec la participation de M. Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État et président du Gouvernement bernois, qui prononcera l'allocution officielle.

À 21h, les enfants recevront des lampions avant le traditionnel cortège aux flambeaux.

En plus des groupes précités, l'animation musicale de la soirée sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli.

Pour des raisons de sécurité, les feux d'artifice privés sont interdits dans le périmètre de la manifestation.

La Commune mixte de Valbirse se réjouit d'accueillir la population nombreuse à cette soirée festive et conviviale.

Bévillard, le 15 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Félicitations à Kyme Blaesi et Timothée Ryf

La Commune mixte de Valbirse adresse ses chaleureuses félicitations à ses deux apprentis de dernière année pour l'obtention de leur CFC.

Kyme Blaesi a réussi sa formation d'employée de commerce au sein de l'administration, tandis que Timothée Ryf a obtenu son sésame d'assistant socio-éducatif à l'EJC.

Nous leur souhaitons plein succès et beaucoup d'épanouissement pour la suite de leur parcours, tant sur le plan professionnel que personnel, et les remercions pour leur engagement au service de la commune.

Bévillard, le 7 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Horaires estivaux du bureau communal

Durant la période des vacances d'été, les guichets de l'administration communale seront ouverts selon des horaires réduits:

- Du lundi 20 au vendredi 24 juillet: ouverts tous les matins de 10h à 12h; fermés les après-midis.
- Du lundi 27 au vendredi 31 juillet: fermés tous les jours.
- Du lundi 3 au vendredi 7 août: ouverts tous les matins de 10h à 12h; fermés les après-midis.

Les horaires habituels reprendront dès le lundi 10 août.

Les autorités et le personnel communal vous souhaitent un très bel été.

Bévillard, le 13 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Divers

Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois

Invitation à l'assemblée des délégués

Mardi 25 août 2026, à 19h

BIOTOP La Grenouille – Centre théâtre jeune public, Chemin de la Course 26, 2504 Bienne

L'ordre du jour, les documents et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.bsjb.ch/fr

Biel/Bienne, le 8 juillet 2026

Comité BSJB Culture

*NOUS VOUS SOUHAITONS
UN BEL ÉTÉ!*



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi: 9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch